

LA

## PRISON CELLULAIRE DE NUREMBERG

*Deuxième article (1).*

Dans les trois ailes qui furent bâties les premières, des niches demi-circulaires renferment des latrines à demeure, baignées d'eau. Placées dans un angle près de la porte de chaque cellule, elles sont larges de 0<sup>m</sup>,54, profondes de 0<sup>m</sup>,50 et hautes de 1<sup>m</sup>,02. Elles sont munies d'une porte. Le siège se trouve à 0<sup>m</sup>,50 du sol; il est en bois de sapin et à couvercle. La cuvette mesure 0<sup>m</sup>,33 de diamètre. Elle est en fonte et fortement goudronnée, à l'intérieur comme à l'extérieur, de même que le canal de décharge et la pièce d'articulation, dont la courbe retient naturellement l'eau. Sous le siège est un tuyau circulaire en cuivre, avec une fente horizontale disposée pour l'arrosage des parois, et mis en communication avec la conduite d'eau par un canal établi à l'extérieur de la cellule. Les gardiens peuvent, au moyen d'un robinet, inonder, quand il convient, la cuvette. Les canaux en fonte sont reliés à des conduits de descente en argile plombée, d'un calibre de 0<sup>m</sup>,11, qui suivent verticalement la paroi intérieure de la muraille. L'ouverture de ces conduits est de 0<sup>m</sup>,24, dans le sous-sol, où ils reposent des deux côtés du passage; celle du collecteur qui débouche dans le réservoir muré est de 0<sup>m</sup>,28. Une petite porte pratiquée dans le revers du mur de chaque cellule permet aux gardiens d'ouvrir le canal de décharge et d'en retirer sans difficulté les matières qui pourraient l'obstruer. Le coût de ce système de latrines s'est élevé à 16,103 marcs.

On a préféré, pour l'aile du nord-est, aux latrines à demeure,

des caisses roulantes contenant des vases portatifs; à tous les étages, il y a une salle spéciale destinée à leur lavage. Ces caisses sont hautes de 0<sup>m</sup>,26, larges de 0<sup>m</sup>,41, et peuvent être tirées à 0<sup>m</sup>,42 du mur. Elles trouvent place dans des encadrements de pierre, auxquels sont adaptées de petites portes, qu'on ouvre de la galerie pour retirer les vases. Elles sont pourvues de couvercles en bois. Les vases sont en zinc, bouchés hermétiquement et remplis d'une solution désinfectante de vitriol martial. Le prix du vase est de 2 marcs 22 pfs; celui de la caisse, de 4 marcs 50 pfs; celui de la petite porte de 1 marc 20 pfs. L'organisation générale de ces latrines a coûté, y compris les cellules de lavage, 900 marcs.

M. Streng se demande quel est celui des deux systèmes qui a produit les meilleurs résultats. Les latrines à demeure offrent l'avantage de ne répandre aucune odeur et d'éviter les inconvénients du transport des vases, qui ne saurait s'effectuer, sans développer de mauvaises exhalaisons. Mais, comme il faut les inonder trois fois par jour, une disette d'eau aurait vite des conséquences funestes pour l'état sanitaire du pénitencier. En outre elles exigent des réparations très lourdes. Si les différents tuyaux font corps avec les murs, ils souffrent de leurs dégradations et les ruinent, à leur tour, en éclatant. Si on les renferme, ainsi que cela a été pratiqué au sein de petits établissements, dans des canaux libres en planches, les réparations sont moins pénibles et onéreuses. Mais tant de tuyaux, pour le service du gaz, de l'eau, du chauffage, sillonnent, sans compter les fils télégraphiques, les murs des grands pénitenciers, qu'il semble à M. Streng que le mieux serait d'adopter, pour eux, le système des vases portatifs.

Les détenus doivent tirer les caisses roulantes, le soir, avant de se mettre au lit, et les repousser, le matin, aussitôt après leur lever. Cette prescription est devenue nécessaire, parce que le va-et-vient des caisses troublait le repos et la sécurité de la maison.

Le chauffage à l'eau fut choisi pour les trois premières ailes. Quelle que soit la température extérieure, on peut obtenir de 14 à 15 degrés R. L'eau circule de telle sorte qu'à chaque étage et des deux côtés, la moitié d'une aile se rattache isolément au foyer. Les tuyaux en fer forgé ont été éprouvés à la pression de 100 atmosphères; des supports solides, vissés aux murs, les

(1) Voir *Bulletin*, t. VI, p. 927.

assujettissent. L'eau entre dans chacune des cellules et en ressort, sans qu'il y ait de communication de l'une à l'autre. Les poêles sont établis dans le sous-sol, relié par un tunnel au magasin de charbons, placé en dehors du pénitencier. Les frais, non compris ceux des matériaux et de la maçonnerie des 14 poêles, ont atteint 79,933 marcs.

Dans la quatrième aile, ainsi que dans l'infirmerie, on a organisé le chauffage à l'air. Ce système n'a pas réussi pour l'infirmerie. Deux calorifères avaient été installés, et la vapeur d'eau qui s'en dégageait passait dans des canaux horizontaux et verticaux. On avait dépensé 1,673 marcs. En 1873, une réparation générale dut être entreprise. Elle n'aboutit pas, et le chauffage à l'eau fut substitué au chauffage à l'air, moyennant 6,774 marcs. En ce qui concerne la quatrième aile, cinq calorifères furent construits dans la cave, de chaque côté du passage. Les chambres de chauffe isolées qui les reçoivent adhèrent à des dépôts de charbons et des puits à air. Trois de ces calorifères ont à chauffer, chacun quatre cellules d'un seul jet, soit, en tout, douze cellules ; les deux autres, ensemble six cellules et le corridor. Les canaux tant d'air froid que d'air chaud sont disposés dans les murs de séparation des cellules. Le prix de l'érection des calorifères, de l'isolement des chambres de chauffe, de la conduite des canaux d'air jusqu'aux murs de séparation, en même temps que des soupapes, s'est élevé à 6900 marcs.

Le système du chauffage à l'eau a mieux réussi que l'autre, qui, au bout de quelques années, a paru impraticable à l'infirmerie. Les couvertures des lits, blanchies en automne, étaient au printemps noires comme du charbon. La fumée et la suie rendaient les chambres inhabitables, d'autant qu'à Nuremberg, comme dans toutes les prisons, les maladies pulmonaires dominant. Au rez-de-chaussée, l'humidité des murs spongieux atteignait les tuyaux et produisait les pires exhalaisons. Aujourd'hui, grâce à l'introduction du chauffage à l'eau combiné avec un mode particulier de ventilation, l'infirmerie jouit d'une température égale, douce et assurée.

Le chauffage à l'air n'a pas présenté, dans la quatrième aile, les mêmes inconvénients qu'à l'infirmerie. Cela tient à ce que l'aile est affectée, en grande partie, aux détenus qui passent leurs journées à l'extérieur de la prison ou dans d'autres locaux. Toutefois des traces de suie se montrent plus ou moins, dans

les cellules, à l'ouverture des tuyaux chauffés. Un autre désagrément, spécial aux cellules, résulte de l'instabilité de la température. Tantôt c'est une cellule qui se trouve surchauffée. Tantôt c'est une autre qui se refroidit. Et ces variations n'ont pas lieu constamment dans les mêmes cellules. Elles les affectent toutes à tour de rôle. Peu importe l'emploi de grilles : la direction du vent, le temps qui change, en voilà assez, pour que le courant d'air chaud manque dans tel ou tel canal.

Les frais considérables de l'établissement du chauffage à l'eau se compliquent de ceux de l'entretien des appareils, qui n'est pas sans importance. Après une période de dix ans, douze spirales brûlées durent être remplacées, dans l'espace de deux années, pour le prix de 3,000 marcs. Par contre, ce système consomme moins de charbon. A conditions égales, il fut, en un mois, absorbé 264 quintaux par les poêles d'une aile chauffée à l'eau, et 331 par les calorifères de la quatrième. La proportion est donc de 4 à 5 ; le quintal étant évalué à 1 marc 20 pfs, la dépense présente, pour le mois pris comme type, un excédent de 80 marcs, à la charge du système de chauffage à l'air. L'application du système préconisé par M. Streng exige beaucoup de prévoyance. Une imprudence peut avoir des suites déplorables. C'est ainsi que l'explosion d'une spirale fut déterminée, une première fois, par le déplacement d'un robinet, et, une seconde, par la congélation de l'eau dans un tuyau, près duquel, en hiver, une fenêtre avait été laissée ouverte. La congélation de l'eau peut être empêchée à l'aide d'un mélange d'esprit-de-vin.

La prison est éclairée au gaz. La question de savoir si l'on s'approvisionnerait au gazomètre de la ville ou si l'on fabriquerait pour son propre compte fut tranchée dans le premier sens. La ville s'offrit à fournir le gaz au prix de 0 marc 182 le mètre cube, à établir la conduite jusqu'au pénitencier, à supporter entièrement les frais de l'installation, et à laisser gratuitement tout l'appareil à l'État, au bout de vingt ans, moyennant le paiement d'annuités affectées à l'amortissement. Lorsqu'on s'attache aux grandes usines munies d'appareils spéciaux, pour les prendre comme terme de comparaison, on obtient, en ce qui concerne l'établissement d'un semblable appareil à Nuremberg, un devis de 25,000 marcs, et le gaz revient à 0 marc 133 environ le mètre cube, en ne comptant que les frais d'entretien et en faisant abstraction des intérêts du capital engagé. L'instal-

lation, grâce au système adopté, n'est revenue, au total, qu'à 19,937 marcs 14 pfs. Ce capital s'est trouvé réduit, en 1872, avec l'adjonction des intérêts à 5 0/0 et le décompte des annuités versées pour l'amortissement, à 17,340 marcs, qui ont été acquittés, à cette époque, à l'occasion du passage de l'administration de la ville en d'autres mains.

Les tuyaux de gaz des cellules sont, d'après la nature du travail des détenus, tantôt assujettis à la muraille et pourvus d'un bras mobile à la jointure, tantôt appendus librement au plafond. Le tuyau principal, qui traverse chacune des ailes porte un robinet servant à ouvrir la conduite du gaz, il n'y a dans les cellules que des robinets permettant de la fermer. Les corridors ont une conduite spéciale, parce qu'ils demeurent éclairés pendant la nuit, tandis que les feux doivent être éteints, dans les cellules, à huit heures du soir. Tout l'appareil s'est bien conservé.

Les cellules placées aux angles des murs de pignon sont plus vastes que les autres. Elles ont une largeur de 2<sup>m</sup>, 95 c. et en cubent 35. Le plancher est en bois. Elles sont destinées pour partie aux métiers mécaniques dont l'attirail exige de l'espace, pour partie, à la réception des détenus qui réclament une considération particulière à raison soit de leur personnalité, soit du caractère des faits (délits politiques.)

Le mobilier de la cellule se compose d'une table, d'un siège de bois blanc, d'un lit de fer, attaché à la muraille qu'on accroche pendant la journée, d'un petit casier ouvert à deux rayons, fixé au mur, pour les livres, l'écrivoire, etc., d'un portemanteau, d'un crachoir, d'une cruche à eau, d'une gamelle pour la nourriture et d'une autre pour la toilette, d'un couvert de fer, d'un plumeau et d'une brosse.

Les deux cellules de discipline se trouvent dans le sous-sol. Elles ont la dimension des cellules ordinaires. Elles sont garnies de latrines à demeure, de doubles portes et de volets extérieurs et intérieurs pour l'obscurcissement complet. Elles peuvent être chauffées. Leur mobilier consiste uniquement dans un lit de planches assez lourd et massif pour résister à n'importe quelle tentative de démolition. Douze autres cellules munies de volets servent à la fois de cellules de discipline et d'ateliers. Mais les deux premières ont été jusqu'à présent plus que suffisantes.

L'eau est fournie par une source qui se trouve au centre de

la prison. Le puits a un diamètre de trois mètres, et pénètre à une profondeur de 12 mètres au-dessous du niveau de la cour, à travers des couches d'argile et des roches de grès. On évaluait, au début, les besoins de l'alimentation à 2 hectolitres par tête et par jour. Ce chiffre était trop élevé. Des calculs exacts réduisent la consommation quotidienne, en été, à 70 ou 80 litres par personne, y compris l'eau nécessaire aux bains. Pour l'établissement du puits, on partit de ce point, que, s'il cessait, avec le temps, de livrer une quantité d'eau suffisante, la nature du terrain dans lequel il était creusé permettrait d'accroître l'afflux, soit au moyen d'un léger approfondissement ou du percement de cavités latérales, soit, à la rigueur, par le forage d'un puits artésien. L'expérience donna raison à cette prévision. Par suite de l'édification de nombreuses constructions disséminées dans le voisinage du pénitencier et d'une sécheresse persistante, le niveau de l'eau baissa tellement, dans le puits, au printemps de 1874, qu'on dut l'approfondir et l'élargir. Mais les cavités percées latéralement, ainsi que les expériences de sondage, ne procurèrent pas le débit d'eau qu'on désirait. Pour obtenir la quantité suffisante, il fallut pousser les travaux à la profondeur de trois mètres. Depuis cette époque, le niveau demeura le même.

En dehors du bâtiment principal, il y a, dans les jardins enclos par le mur d'enceinte, quatre fontaines à pompe, d'une profondeur moindre, qui servent à l'arrosage des jardins, et fournissent, pendant les chaleurs de l'année, de l'eau potable aux détenus, quand celle que livre le puits du pénitencier atteint une température trop élevée dans les tuyaux métalliques.

L'établissement d'une machine à vapeur sembla commandé par la considération du volume d'eau que les besoins du pénitencier exigeaient et celle de la profondeur du puits ainsi que de la hauteur à laquelle l'eau devait être élevée. Mais des précautions furent prises pour le cas où la machine refuserait le service, afin de substituer la main-d'œuvre à la puissance de la vapeur.

L'eau est élevée à l'aide d'une pompe double, aspirante et foulante, qui la fait monter à six mètres, et la repousse ensuite, à une hauteur de douze mètres, dans les deux réservoirs de la première aile. Mises en action par un arbre de couche, qui traverse à terre le sous-sol, les pompes envoient dans les réservoirs

voirs 3 hectolitres et demi par minute. Chacune a ses tuyaux d'aspiration et de refoulement, en sorte que les accidents survenus à l'une d'elles n'affectent en rien le service d'eau, assuré par l'autre. La machine cesse-t-elle de fonctionner, elle est remplacée par dix hommes appliqués à un levier à double bras. Mais les pompes seraient mues par un moindre effort.

Les réservoirs, hauts d'un mètre, larges de deux et longs de huit, sont de fer-blanc avec un fond en zinc. Chaque pompe alimente un réservoir, et chaque réservoir a sa conduite particulière jusqu'à la conduite principale, qui se trouve dans le sous-sol de la rotonde : fermée, circulaire, assujettie à la voûte, celle-ci détache cinq artères dans le bâtiment central et les ailes; de ces artères montent latéralement des tuyaux perpendiculaires en fer forgé, qui débitent aux étages supérieurs 8 ou 9 litres d'eau à la minute pour l'arrosage des latrines.

La conduite principale est, de même que les artères, munie de robinets d'arrêt grâce auxquels on isole les tuyaux endommagés ou leurs parties atteintes. Des récipients en fonte avec robinets en laiton et tuyaux en fer forgé (21 à l'intérieur de la prison) fournissent chaque jour, à tous les étages du bâtiment, une facile et prompte alimentation d'eau.

Les pompes sont appelées à l'activité par une machine à vapeur à haute pression, de la force de six chevaux, à cylindre horizontal, dont la roue mesure 2<sup>m</sup> 30 de diamètre et décrit 75 tours par minute. Leur jeu ne requiert que la force de 2 3/4 chevaux; la machine à force centrifuge établie dans le lavoir comporte celle d'un cheval; si l'on a pris pour base celle de dix chevaux, c'est en vue de faciliter l'érection de nouvelles machines. La chambre de la machine renferme deux chaudières longues de six mètres, d'un diamètre de 70 centimètres et d'une épaisseur éprouvée à la pression de cinq atmosphères. Les chaudières ont, sans compter la machine, de la vapeur à livrer à la cuisine et au lavoir. Il y a aussi, dans cette chambre, un réservoir d'eau chaude en fer-blanc, long de 3 mètres, large d'autant et haut de 1<sup>m</sup> 50, avec une capacité de cent hectolitres, alimenté par la conduite principale et chauffé au moyen d'un serpentín de cuivre, qui amène la vapeur rejetée par la machine, et directement, en cas de nécessité, par la vapeur de la chaudière. De ce réservoir se détachent des tuyaux de cuivre, qui amènent l'eau dans le sous-sol de la rotonde et de là, à travers

des artères, dans le lavoir, la cuisine et les baignoires. Deux des cellules de baignoires, aménagées au rez-de-chaussée de l'hôpital, sont garnies d'appareils à douches. On en rencontre deux autres au rez-de-chaussée du bâtiment de réception et cinq à celui de la quatrième aile. Les détenus employés à l'extérieur prennent des bains de rivière dans un établissement disposé à cet effet.

Les frais de fourniture et d'installation de la machine à vapeur, des pompes et du système de la conduite d'eau se sont élevés, au total, à 33,448 marcs.

La cuisine, le lavoir et la boulangerie se trouvent dans le sous-sol. La cuisine est pourvue d'un appareil consistant en cinq chaudrons de cuivre, d'une capacité de 705 litres, à deux parois entre lesquelles la vapeur circule, sans pénétrer les aliments. On a placé à côté un foyer de réserve, à chauffage ordinaire, en prévision d'une rupture de la conduite de la vapeur, et un fourneau en fer, pour apprêter la nourriture des malades et des employés. Les pièces du sous-sol sont beaucoup trop basses pour une cuisine; l'appareil dégage une vapeur forte et très pénible qui se répand dans tout le pénitencier, et dont les inconvénients sensibles n'ont pu recevoir, jusqu'à présent, de remède suffisant. Le lavoir en souffrirait également, si l'on n'avait réussi à y parer, grâce à un ventilateur puissant, mû par une transmission de la machine. Il comprend un séchoir, adossé à la chambre de la machine. Des tuyaux de fonte recouverts d'une grille en fer reposent au-dessous du sol. Il y a dans les salles contiguës une machine à force centrifuge, une laveuse, mise en activité de la même manière que le ventilateur, des cuves à rincer, à tremper et à eau chaude, en communication avec les conduites d'eau et de vapeur. Les pièces vis-à-vis sont affectées soit à la réception, au triage, à l'inventaire du linge sale, soit au cylindrage, au repassage et au pliage du linge blanchi. La laveuse a coûté 840 marcs; la machine à force centrifuge, 514 marcs; le ventilateur, 285 marcs.

Il faut une heure pour laver 25 kilogrammes de linge (calcul à l'état sec) : soit dix heures de travail pour 250 kilogrammes. Le poids du linge de corps de 100 détenus étant, en moyenne, de 150 kilogrammes, le linge de 400 détenus est blanchi en trois jours. Le linge des lits, changé toutes les quatre semaines, comprend deux draps par tête, ou 800 draps pour 400 détenus. Le blanchissage n'a donc encore de ce chef qu'une durée de trois

jours. La laveuse fonctionne à merveille. Elle n'use pas le linge, le service de la machine est simple et sans danger ; il épargne la main-d'œuvre, et se recommande surtout dans les pénitenciers où l'abus du travail en commun contrarie le système adopté pour l'exécution des peines. Il est regrettable, selon l'auteur, que la cuisine et le lavoir n'aient pas été installés à l'extérieur. Car si le lavoir ne développe pas autant de vapeur nuisible que la cuisine, le bruit de la transmission gêne les détenus qui habitent les cellules au-dessus de son parcours.

La boulangerie occupe aussi le sous-sol. Les pièces qui la composent (boulangerie proprement dite, salle de la farine, salle du pain) sont vastes ; le four, chauffé au bois, est bien construit ; il n'a demandé aucune réparation en dix années, et il suffit à la cuisson journalière de 400 kilogrammes de pain.

D'après les comptes de l'architecte, M. Lang, qui embrassent la période du 24 octobre 1864 au 31 décembre 1868, le coût des constructions, y compris les traitements, gratifications, frais de bureau, etc., a été de 1,486,291 marcs, 10 pfs. Le terrain est revenu à 117,348 marcs ; les habitations des employés, à 26.142 ms 86 pfs. Si l'on ajoute la somme de 17,540 marcs payée au gaz en 1872, on arrive à 1,647,321 marcs, 96 pfs. Les dépenses ordinaires d'entretien des bâtiments du pénitencier atteignent annuellement une moyenne de 9,000 à 10,000 marcs.

P. LE CARPENTIER,  
*Substitut à Fougères.*

## OBSERVATIONS

SUR LES

## PEINES INFLIGÉES AUX CONVICTS

AUX ÉTATS-UNIS

### Régime disciplinaire des prisons

On ne saisit généralement pas le sens complet de ces mots *prison*, *discipline*, et l'interprétation qu'on leur donne, ou bien est trop étroite, ou bien même ne peut leur convenir en aucune façon. Les personnes qui sont peu au courant de la question, pensent ordinairement que ces termes signifient, en quelque sorte, la routine administrative de la prison. Il est très vrai que, pris dans leur sens usuel, ils semblent indiquer les règlements suivis à l'intérieur des prisons ou la manière dont ils sont exécutés ; mais pour ceux qui s'occupent de science pénitentiaire, la signification de ces mots : Régime disciplinaire des prisons, pris dans leur sens le plus vaste et le plus étendu, s'applique aux méthodes et aux systèmes suivis dans l'application des peines infligées aux détenus. Les règlements de l'administration d'une prison ou d'un pénitencier doivent nécessairement dépendre du système sur lequel l'établissement est basé.

En louant le travail des condamnés à des industriels, on donne à ceux-ci un droit de contrôle presque exclusif, car ils sont devenus propriétaires du travail qu'ils ont acheté ; tantôt ces industriels emmènent les convicts hors de la prison pour leur faire faire différents métiers, tantôt ils enferment ceux dont ils ont acheté le travail dans les ateliers ou les magasins